



communiqué

N°: 191
No.:

Le 31 octobre 1986

ARTICLE DU TORONTO STAR DATÉ DU 30 OCTOBRE 1986
SUR LES DÉPENSES DE L'AMBASSADEUR GOTLIEB

Le ministère des Affaires extérieures a fait aujourd'hui les commentaires qui suivent:

"L'article renferme de nombreuses suppositions tendancieuses ou incorrectes.

L'ambassadeur Gotlieb reçoit une allocation destinée à lui permettre de s'acquitter des fonctions d'accueil les plus importantes et les plus lourdes du service extérieur du Canada. Il a rendu compte intégralement de la façon dont il a dépensé cette allocation. En outre, le ministère est convaincu qu'il s'est acquitté de façon exemplaire de ses responsabilités dans ce domaine, tout comme dans les autres.

L'ambassadeur n'a pas dépassé l'allocation qui lui a été accordée pour l'année financière 1985-1986. Elle a simplement été majorée pour tenir compte des diverses activités de représentation qu'il devait assumer.

Les indemnités de l'ambassadeur pour l'année financière en cours ont été diminuées dans le cadre d'une réduction générale des indemnités accordées à tous les chefs des missions canadiennes. Les diminutions qu'il a dû absorber ont été quelque peu inférieures dans son cas en raison de ses responsabilités. Laisser entendre que ces diminutions sont reliées à un incident qui s'est produit au dîner donné par le premier ministre en mars n'est pas seulement faux, mais constitue du harcèlement à l'égard d'un fonctionnaire tout à fait remarquable".